

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENCIN
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	21/04/2015
Présents :	17	Date d'affichage :	21/04/2015
Votants :	20	Date de publication :	29/04/2015

PRESENTS : PARISET Robert (Maire), CLAUDIN Félicie (1^{er} adjoint), JULLIEN Audrey (3^{ème} adjointe), DALMAS Marie (5^{ème} adjoint), TERSIGNI Christian (6^{ème} adjoint), SOULIER Christophe, VACHER Andrée, ATTARD, Annie-France, CONTY Véronique, FARAUULT Patrick, REVOLAT Marilyne, BERNARD Georges, GOMES Katia, DEVAUX Vanessa, FOULIER Jean, SERTIER Pierre, TETARD Virginie,

Absents : M Philippe PORTAL – Mme Geneviève BEGOUEN DEMEAUX

Excusés : M Bernard JULLIEN donne procuration à Mme Audrey JULLIEN – M Martial AUJOLAS donne procuration à Mme Katia GOMEZ – M Régis BONNOT donne procuration à M Christian TERSIGNI – M Jean-Louis CIANFARANI

Monsieur Pierre SERTIER a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h20.

N° 01	<u>Délibération n° 2015-027</u>	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 Mars 2015
-------	---------------------------------	---

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 Mars 2015, le conseil municipal, à l'unanimité,

 **APPROUVE** le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 mars 2015.

Le point n°2 a été retiré de l'ordre du jour puisque la commune de Valencin en 2012 avait déjà délibéré sur l'abandon de l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion des voiries communales, critère relatif à l'éco conditionnalité des aides du conseil départemental de l'Isère.

N° 03	<u>Délibération n° 2015-029</u>	Travaux aménagements sécuritaires RD 53 dite Route de Lyon Demande de subvention au titre de la dotation territoriale du Conseil départemental et au titre de la DETR
-------	---------------------------------	---

Dans le cadre de la mise en sécurité de la RD 53 dite Route de Lyon, le conseil Municipal
par : 18 Voix POUR 0 Voix CONTRE 2 ABSTENTIONS (M Jean FOULIER, Mme Virginie TETARD)

 **APPROUVE** le choix des trois tronçons prioritaires suivants selon la programmation :

Année	Tronçons	Coût HT (y compris coût maîtrise d'œuvre)
2015	Tronçon B-C (secteur bureau de tabac) et	306 060 €

	Tronçon C-D (Carrefour Ch des Frênes)	
2016	Tronçon H-I (secteur stade)	304 970 €
2017	Tronçon M-N (secteur écoles)	309 230 €

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière du conseil départemental au titre de la dotation territoriale à hauteur de 30% du montant HT des travaux (y compris la maîtrise d'œuvre) plafonné à 300 000 € HT/aménagement.

Ces travaux peuvent également bénéficier d'une aide financière au titre de la DETR à hauteur de 20% du montant HT des travaux, plafonnée à 1M€.

Le plan de financement de ces travaux serait le suivant :

Tronçon 2015				Tronçon 2016				Tronçon 2017			
Dépenses HT		Recettes HT		Dépenses HT		Recettes HT		Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux + maîtrise d'œuvre	306 060 €	Autofinancement	159 388 €	Travaux + maîtrise d'œuvre	304 970 €	Autofinancement et/emprunt	158 496 €	Travaux + maîtrise d'œuvre	309 230 €	Autofinancement et/emprunt	161 964 €
		Subvention CG (30% du montant HT)	90 000 €			Subvention CG (30% du montant HT)	90 000€			Subvention CG (30% du montant HT)	90 000 €
		DETR	56 672 €			DETR	56 474 €			DETR	57 266 €
TOTAL	306 060€	TOTAL	306 060 €	TOTAL	304 970 €	TOTAL	304 970 €	TOTAL	309 230 €	TOTAL	309 230 €

 **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère et de la Sous-Préfecture de Vienne

N° 04	<u>Délibération n° 2015-030</u>	Captage d'eau potable acquisition parcelles B 127 – B 128
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise l'acquisition des parcelles B 127 et B 128 d'une superficie de 675 m² chacune. Ses deux parcelles sont situées dans le périmètre rapproché du captage de la Source des Pins et seront acquises pour la somme de 460 € (230 € la parcelle).
Il autorise également Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir.

N° 05	<u>Délibération n° 2015-031</u>	Jury d'assises 2016 Etablissement de la liste préparatoire
-------	---------------------------------	---

Résultat du tirage au sort :

N° d'ordre	Bureau n°	N° d'émargement	Nom et prénom	N° de la liste générale
1	1	504	LEVEQUE ép GALLAY Dominique Marie-Pierre	1060
2	2	384	GARCIA ép AUJOLAS Isabelle Jeanna	750
3	1	553	MARLET Olivier Robert	1138
4	2	314	DREVON ép GUILLOT Sylviane Marie-Louise	580
5	1	626	NARDY Emile	1287
6	2	919	ZAMPIERI Lionel	1823

N° 06	<u>Délibération n° 2015-032</u>	Chiens et chats errant Convention de fourrière avec la SPA
-------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune se doit de détenir une fourrière animale conformément aux articles L211-24 et suivants du Code Rural.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **ACCEPTE**, pour l'année 2015 de conclure avec la SPA de Lyon et du Sud-Est la convention de fourrière permettant la capture des chiens en divagation et la prise en charge des chats et chiens errants capturés et le transport de ces animaux vers la fourrière de la SPA, le tout pour un montant forfaitaire de 0,32€ par an et par habitant (soit 851,20 € pour 2015).
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière.

N° 07	<u>Délibération n° 2015-033</u>	Budget ZI – clôture du Budget
-------	---------------------------------	-------------------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Zone Industrielle de la Combe Picard est aujourd'hui complète. Les derniers terrains ont été vendus en 2012. L'excédent de clôture a été intégré au budget principal en 2014 pour un montant de 111 961.44 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ **APPROUVE** la clôture du budget de la Zone Industrielle.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce utile pour acter cette clôture.

N° 08	<u>Délibération n° 2015-034</u>	Bail VIVAL Modification des échéanciers de versement des loyers
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** la modification du bail consenti à Mme DEGELDERE, Gérante de la supérette « VIVAL » afin que les loyers soient versés mensuellement, et ce à compter du 1^{er} juillet 2015
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail.

N° 09	<u>Délibération n° 2015-035</u>	Isolation des combles de la Mairie et des Ecoles Mandat donné à la société pour percevoir la subvention
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire présente la proposition faite par la société Languedoc Isolation pour la réalisation de l'isolation des combles de la mairie et des écoles par la projection de laine minérale.

Le montant total de l'opération s'élève à la somme de 13 935,24 € TTC (11 612,70 € HT). Ces travaux peuvent être pris en charge à hauteur du montant HT des travaux par Total Marketing Services (TMS)

Le montant de la subvention peut être perçu soit par la commune qui devra alors faire l'avance des frais ou par l'entreprise Languedoc Isolation directement auprès de Total, la commune ne devant régler que le montant de la TVA soit 2 322,54 €.

A l'unanimité, le conseil Municipal

- ✚ **APPROUVE** le projet de travaux d'isolation des combles de la Mairie et des écoles.
- ✚ **DIT** que la société Languedoc Isolation percevra pour le compte de la Commune le montant de l'aide financière allouée par TMS au titre des CEE, la Commune gardant à sa charge que le montant des travaux correspondant au montant de la TVA.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat permettant à la société Languedoc Isolation de percevoir directement auprès de TMS le montant de la subvention.

N° 10	<u>Délibération n° 2015-036</u>	Subvention 2015
-------	---------------------------------	-----------------

Monsieur le Maire fait état des demandes de subventions envoyées par les établissements d'enseignements spécialisés, les établissements d'accueil de personnes âgées mais également les demandes reçues par la Croix Rouge et la Prévention Routière. Il rappelle que traditionnellement, le montant versé aux organismes de formation ou d'accueil est de 50,00 par personne formée ou accueillie

Il propose que le montant des subventions 2014 qui n'ont pas été versées, soit ajouté au montant des subventions 2015.

Le Conseil Municipal

par : 19 Voix POUR 0 Voix CONTRE 1 ABSTENTION (M Jean FOULIER)

✚ **APPROUVE** le versement des subventions selon le tableau suivant :

	Nombre de personnes issues de la Commune	Montant subvention 2015
Association des Familles et des Amis des Colombes	3 en 2014 3 en 2015	300.00 €
Collège Louis Aragon	1 en 2014	50.00 €
Centre éducatif Camille Veyron – Bourgoin Jallieu	1 en 2014 1 en 2015	100.00 €
Chambre des métiers et de l'Artisanat	7 en 2014 6 en 2015	650.00 €
LEAP Vallon Bonnevaux	7 en 2014 4 en 2015	550.00 €
LEFIP Saint Exupéry	1 en 2014	50.00 €
MFR Le Village St André le Gaz	1 en 2014	50.00 €
MFR Le Challet St André le Gaz	1 en 2014	50.00 €
Lycée Pravaz Pont de Beauvoisin	1 en 2015	50.00 €
MFR de Mozas	1 en 2015	50.00 €
Croix Rouge Française		100.00
La Prévention Routière		100.00
TOTAL		2 100.00 €

Questions diverses

Coupes d'arbres aux abords des Jardins de Noémie

Monsieur le Maire explique que des arbres ont été abattus aux abords du ruisseau situé en contrebas du Lotissement des Jardins de Noémie. Ces travaux sont rendus nécessaires pour pouvoir accéder au ruisseau et permettre ensuite les travaux d'assainissement (suppression des eaux parasites).

Levée de la séance 20h10

Le Maire, Robert PARISSET